



Règlement Intérieur du Vir'King Raid

Afin de clarifier les liens qui unissent le club et ses membres, le comité directeur propose une mise à jour du règlement intérieur du club

Article 1 : Vie du club / engagement

Administration

Le club est administré par un comité directeur dont la composition et les modalités d'élection sont définies par les statuts de l'association.

Siège Social

Le siège social de l'Association est situé à l'adresse suivante :

Association Vir'King Raid
Chez Jean-Baptiste Bocquet
8 chemin des Carreaux
Vaudry
14500 Vire-Normandie

Attitude

Les membres du Vir'king Raid s'engagent à respecter le règlement intérieur et sportif de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) de la Ligue de Normandie de Course d'Orientation (LNCO), des organisations sportives des clubs et du Vir'king Raid. En cas d'attitudes inappropriées, le comité directeur pourra poser des sanctions au regard de la gravité des faits. Cela pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Représentation

Les membres du Vir'king Raid s'engagent à représenter le club lors des différentes compétitions et à promouvoir et/ou pratiquer la course d'orientation sous toutes ses formes ainsi que le trail et les raids multisports. Lors de la participation d'un des membres à une épreuve, à titre individuel ou en équipe, celui-ci doit mentionner « VIR'KING » dans le titre d'inscription de son équipe et doit dans la mesure du possible porter une tenue du club.

Engagement

Les membres du Vir'king Raid contribuent autant que possible à l'organisation des événements majeurs du club que sont :

- **Le Défi de la Pierre Percée** : raid multisports par équipes de 2 ou 3, organisé en général le dernier week-end de juin avec des parcours variés selon l'âge et la difficulté.
- **La Virée Nocturne** : course d'orientation nocturne en solo ou par équipes de 2 à 3 coureurs, organisée en général début novembre, avec des parcours variés selon l'âge et la difficulté

Les membres du Vir'King Raid sont sollicités également pour l'organisation :

- de courses d'orientation fédérales : courses organisées ponctuellement selon un calendrier et un règlement fédéral, avec des parcours adaptés aux catégories d'âge et à des niveaux définis par la fédération.
- des entraînements pour les membres du club d'une part, et des entraînements ouverts à tout public d'autre part.

Les membres du club peuvent également apporter leur contribution par la recherche de partenaires financiers ou de bénévoles pour la tenue des manifestations.

Article 2 : Conditions d'adhésion

Cotisation

La cotisation annuelle est fixée chaque année par le comité directeur. Le tarif des licences sera révisé chaque année en fonction des données de la FFCO. La cotisation annuelle des adhérents fixée par le Comité Directeur se présente comme suit :

Tarifs 2025

Adulte (+ 18 ans)	85,00 €
Licence Famille (parents avec enfant(s) à charge, âgé(s) de 25 ans et moins)	195,00 €
Etudiant	75,00 €
Moins de 18 ans	45,00 €
Loisir-Santé (permet l'accès à des compétitions jusqu'au niveau jaune)	35,00 €
Licence Dirigeant (assurance FFCO, sans compétition)	8,00 €
Licencié UNSS-UGSEL	Gratuité la première année
Membre actif (hors licence FFCO)	5,00€

- Réduction pour les licenciés d'une même famille (hors licence Famille)
 - 10 € sur la 2ème licence
 - 20 € sur la 3ème licence
 - 30 € sur la 4ème licence
 - Gratuité à partir de la 5ème licence

Contrôle de Santé

Le règlement médical de la FFCO définit les modalités de souscription d'une licence en matière de santé. Le club rappelle la nécessité de répondre avec rigueur aux questionnaires de santé proposés par la FFCO destinés à l'auto-évaluation de son état de santé et de suivre les recommandations indiquées.

Droit à l'image

Une demande d'autorisation de droit à l'image sera obligatoirement faite aux adhérents lors de leur adhésion. Le club Vir'king Raid se réserve le droit d'utiliser l'image du membre (photo libre de droit) en tant que coureur, organisateur ou bénévole, dans le cadre de la promotion et de la pratique de la Course d'Orientation, sauf refus de votre part sur le bulletin d'adhésion.

Assurance

Chaque licencié bénéficie de l'assurance FFCO qui peut être complétée lors de l'adhésion par une option complémentaire IASport+ auprès de la FFCO. Les bénévoles ne sont pas couverts par l'assurance FFCO s'ils n'ont pas de licence FFCO.

Article 3 : Participation aux activités

Entraînements

Les entraînements « pour tous » sont ouverts gratuitement pour tous les licenciés FFCO, ainsi que pour les licenciés UNSS/UGSEL dans le cadre de la convention liant la FFCO avec ces fédérations.

Les non-licenciés devront verser une participation financière de 5,00€ (Pass découverte) ou 10,00€ (Pass famille : 3 participants et + de la même famille) permettant ainsi l'accès à l'assurance FFCO.

Les entraînements « clubs » sont ouverts uniquement et gratuitement à tous les licenciés du club.

Pour une meilleure organisation, tout adhérent est également tenu de signaler sa présence dans les délais impartis pour les entraînements via le formulaire en ligne envoyé à cet effet.

Inscriptions aux compétitions

Les membres gèrent eux-mêmes leur(s) inscription(s), sauf dans le cas d'une compétition officielle de la FFCO où les inscriptions sont effectuées en ligne sur le site fédéral. Dans ce cas, seules les personnes disposant du droit d'accès du compte du club peuvent enregistrer le(s) inscription(s). Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'informer sur les dates limites d'inscriptions à ces compétitions.

Démarche environnementale

Autant que possible, les membres du club proposent leur participation à la mise en œuvre de covoiturage pour se rendre sur les lieux d'activités du club. Pour les transports

d'enfant mineur dans un véhicule (dûment assuré) d'un des membres du club, une autorisation parentale est à fournir.

Article 4 : Conditions de participation financière du club

Inscriptions aux épreuves sportives

Le club prendra en charge les inscriptions aux courses d'orientation, aux trails et aux raids multisports selon un budget plafond individuel défini à l'avance par le comité directeur de l'association. Cette somme sera déterminée à chaque fin de saison, selon les bénéfices réalisés et rappelée en Assemblée Générale.

Un calendrier des activités est établi en début d'année à titre informatif. Les courses d'orientation, les raids multisports et les entraînements y sont inscrits. Le calendrier est susceptible d'être modifié en cours de saison.

En cas d'absence non justifiée à une manifestation à laquelle l'adhérent était inscrit, ce dernier devra alors rembourser le club des frais d'inscriptions.

Frais de déplacement

La participation financière aux frais de déplacement reste soumise à la situation financière du club.

- Déplacements aux réunions institutionnelles et formations. Le club participera aux frais de déplacements occasionnés par des réunions (FFCO, LNCO, CDCO) des formations et des stages en lien avec nos activités et sous réserve d'accord du comité directeur. L'intéressé fournira une attestation de participation établie par les responsables du stage et pourra bénéficier d'un remboursement à hauteur de 0.21€/km à partir de Vire-Normandie ou de son lieu de résidence.
- Déplacements aux préparations des organisations. Pour des situations et déplacements particuliers, comme par exemple l'organisation d'une épreuve, le bureau se garde le droit de rembourser les frais de déplacements et cela à hauteur de 0.21 €/km.
- Pour des situations et déplacements particuliers liés aux activités du club, le comité directeur se garde le droit de participer aux frais de déplacement.

Toutefois, si les membres de l'association le souhaitent, ils peuvent renoncer aux remboursements par le club de ces frais de déplacements et bénéficier alors d'une réduction d'impôts (cerfa n°11580*03) au titre du « dons aux associations ». Il suffit pour cela de suivre la procédure adressée à chaque adhérent.

Pour les déplacements aux compétitions sportives, le covoiturage est à privilégier avec un partage des frais si besoin.

Frais d'hébergement

Le remboursement total ou partiel des frais d'hébergement, de repas club ou d'une sortie club pourra être envisagé de façon exceptionnelle. Il est également possible pour les membres d'utiliser le budget plafond individuel pour financer l'hébergement en lien

avec la participation aux compétitions. Une décision de comité directeur sera alors nécessaire.

Tenues et équipements

Lors de l'achat d'équipements sportifs ou de tenues vestimentaires par le club, la part de prise en charge par le club s'élève à 2/3 du montant de l'achat et la part du membre s'élève à 1/3 du montant de l'achat.

Le matériel appartenant au club peut être prêté gratuitement ou loué. Une convention sera alors établie entre les parties.

Article 5 : Conditions générales

Toute modification de ce règlement intérieur ne peut être approuvée qu'en assemblée générale.

Pour le comité directeur,

Nicolas Fouillard, président du Vir'King Raid

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Fouillard', written over a horizontal line.